

# L'identification numérique dans le secteur de l'immigration

Améliorer le processus visant à devenir un nouveau résident canadien

Le point de vue d'Interac Corp.



« L'identification numérique pour les visas, les cartes de résident permanent et les documents relatifs à la citoyenneté promet d'être un élément au cœur de ce changement. »

# Introduction

Le Canada jouit d'une réputation à l'échelle mondiale bien méritée d'être l'un des pays les plus accueillants au monde. Chaque année au pays, plus de 200 000 individus deviennent résidents permanents et environ le même nombre obtiennent la pleine citoyenneté\*. Cet apport annuel devrait croître de 50 à 60 %, selon les derniers plans ministériels du gouvernement fédéral\*\*. Durant l'exercice financier en cours, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) prévoit dépenser 2,7 milliards de dollars, dont 80 % seront consacrés à l'immigration permanente et aux documents afférents\*\*. Et cela ne comprend pas les dépenses encourues par les programmes provinciaux liés à l'immigration.

Un système d'immigration plus efficace profiterait non seulement aux clients qui en dépendent, mais aussi aux entreprises canadiennes qui les embauchent. L'identification numérique pour les visas, les cartes de résident permanent et les documents relatifs à la citoyenneté promet d'être un élément au cœur de ce changement.

L'identification numérique peut améliorer l'expérience des utilisateurs. Le processus d'immigration exige que l'on communique beaucoup de renseignements, mais il n'est pas nécessaire de les communiquer sur papier, ni que les clients attendent des semaines ou des mois avant de recevoir leur attestation par la poste. Il n'est pas non plus nécessaire que leur vie soit entre parenthèses pendant cette période d'attente. Grâce à l'identification numérique, les nouveaux résidents permanents devraient pouvoir ouvrir un compte bancaire et rechercher un emploi dès qu'ils obtiennent leur approbation.

Les gouvernements gagneraient ainsi en efficacité. Les renseignements qui figurent sur les formulaires papier doivent être saisis à l'ordinateur (et ceux qui le sont incorrectement doivent être corrigés – un processus potentiellement coûteux lorsque l'on tient compte des efforts déployés pour revenir en arrière et vérifier les données). Ces renseignements doivent aussi être classés, archivés et conservés. En plus de

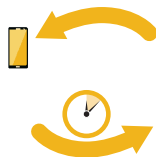
réduire les frais généraux associés à ce type de processus, l'identification numérique devrait accélérer la circulation des voyageurs aux postes frontaliers. Les gains en efficacité profiteraient probablement aussi à l'ensemble de l'économie, notamment aux banques qui pourraient offrir l'ouverture de compte en ligne aux immigrants sans avoir à vérifier leurs documents en personne.

Grâce à une meilleure intégrité du système, tous les paliers de gouvernement auraient moins à craindre de la fraude, notamment dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et des prêts hypothécaires, et les forces de l'ordre pourraient davantage faire confiance au système et à ses données.

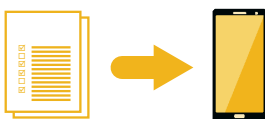
Dans les pages suivantes, nous passerons en revue les cinq principes directeurs qui, selon nous, devraient être au cœur d'un système d'identification numérique adopté à grande échelle. Nous examinerons quelques exemples montrant de quelle façon ses capacités peuvent contribuer à la création du système d'immigration du XXI<sup>e</sup> siècle que nous méritons tous. Par souci de simplicité, les exemples porteront principalement sur la résidence permanente.

## Principaux avantages de l'identification numérique

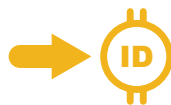
### Meilleure expérience utilisateur



### Efficacité



### Sécurité et réduction de la fraude



\* Source : Statistique Canada

\*\* Source : Gouvernement du Canada, Plan ministériel d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

# Nos principes

Il est facile de discuter de l'identification numérique de manière théorique, mais il est beaucoup plus complexe de concevoir une architecture et de mettre en œuvre un système d'identification numérique complet, sécuritaire et durable. Pour ce faire, il faut suivre un ensemble de principes clairement définis. Selon nous, cinq principes sont essentiels :



# Contrôle par l'utilisateur et commodité

Personne ne veut confier ses renseignements personnels à un système si les données doivent être transférées et stockées par de nombreuses parties, surtout si cela se fait à l'insu de l'utilisateur et sans son consentement exprès. En plus de veiller au contrôle par l'utilisateur, un système d'identification doit être commode et facile à utiliser. Si ce n'est pas le cas, les gens, qui sont nombreux à être déjà habitués aux applications intuitives des appareils mobiles, ne voudront pas l'adopter.

# Omniprésence

Lorsque les gens doivent créer différents identifiants et mots de passe pour tous les services publics et privés auxquels ils doivent accéder, les menaces à la sécurité augmentent, car ils vont le plus souvent se limiter à un seul identifiant, facile à mémoriser (et facile à deviner). De plus, un identifiant numérique ne donnant accès qu'à un nombre limité de services ne suscitera probablement pas une grande adhésion. Un système omniprésent sera donc plus commode et plus sécuritaire.

# Sécurité par l'abstraction

Même avec les meilleurs contrôles par l'utilisateur, certaines données d'identification doivent absolument faire partie des transactions de tout écosystème. L'une des façons les plus efficaces de sécuriser ces données est de les rendre « abstraites » en remplaçant un identifiant privé par un identifiant public (comme l'adresse de courriel d'une personne), ou par un numéro aléatoire utilisé comme une sorte de jeton autorisé aux fins de la transaction, et utilisé à aucune autre fin.

# Normes et ouverture

Dans un système dynamique, il est difficile de prédire l'avenir. Il est donc important d'établir des solutions qui sont conformes à des normes acceptées de façon universelle. Non seulement cela permet-il d'éliminer des dépenses liées à l'établissement du système de base et à l'adaptation de solutions ou à la création de solutions ponctuelles par la suite, mais cela permettra aussi de relier à la solution initiale des solutions créées par d'autres à l'avenir. L'ouverture favorise l'adoption, l'innovation et la souplesse.

# Marque de confiance

Aucun utilisateur n'est susceptible d'adopter une solution d'identification conçue ou maintenue par une organisation en laquelle il n'a pas confiance. La question de l'identité est trop importante et les répercussions du vol d'identité sont trop grandes pour s'en remettre au hasard. De plus, l'établissement d'une solution à grande échelle (et omniprésente) exige la coopération et la coordination de nombreux intervenants, et ces derniers doivent pouvoir se faire confiance, et avoir confiance en l'organisation dirigeant cette initiative.

**À la fin de l'entretien,  
l'agent donne son  
approbation, et,  
avant même qu'il  
ne se lève, Rich  
reçoit une carte de  
résident permanent  
numérique**

## Exemple 1

# Documents relatifs à la résidence

Voici comment l'« intégration » dans le cas d'un statut de résident permanent pourrait fonctionner avec un système d'identification numérique.

Rich, un développeur de logiciel des Philippines qui travaille depuis un an pour une entreprise internationale dont le siège social se trouve au Canada, décide de s'établir au pays de façon permanente. En visitant le site Web du gouvernement canadien, il tient d'abord une discussion en ligne afin de vérifier s'il peut présenter une demande de résidence permanente. Ravi de découvrir qu'il est admissible, il ouvre la page Web de demande de résidence permanente.

Il répond à la plupart des questions en ligne, mais il doit avoir recours à un photographe professionnel pour obtenir une photo de lui. Le photographe lui fournit un fichier image signé numériquement et chiffré, que Rich peut téléverser dans sa demande. Il utilise le service *Interac* pour payer les frais de traitement, puis clique sur « soumettre ».

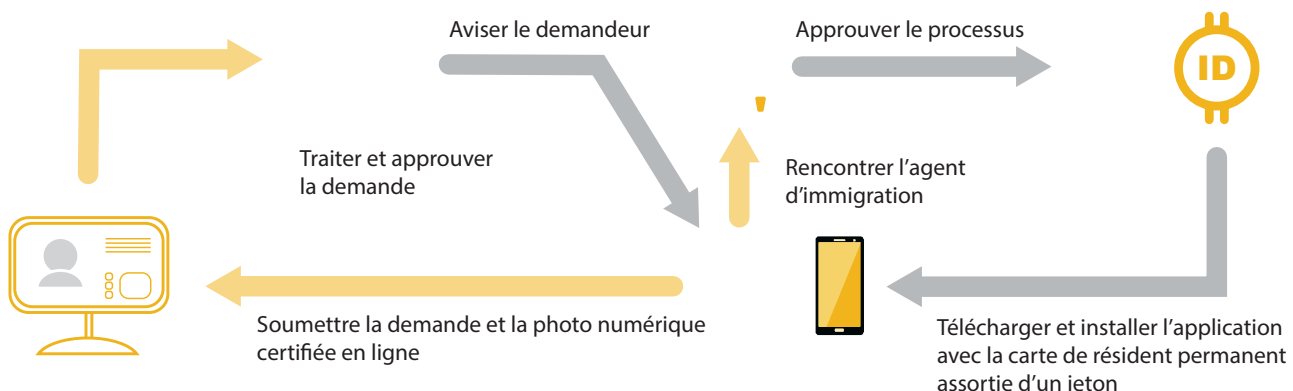
Le gouvernement reçoit immédiatement la demande remplie ainsi que la photo, et commence son processus d'examen et d'approbation. Quelques semaines plus tard, Rich reçoit un courriel l'informant que sa demande a été approuvée et le redirigeant vers une page Web où il peut fixer un entretien en personne avec un agent d'immigration. Il choisit la date de

l'entretien, puis y participe, ce qui permet au gouvernement de vérifier que rien n'a changé depuis l'envoi de sa demande et qu'il est toujours admissible à la résidence permanente.

À la fin de l'entretien, l'agent approuve le processus d'immigration, et, dans les secondes qui suivent, avant même qu'il ne se lève, Rich reçoit un avis sur son appareil mobile l'informant qu'une carte de résident permanent numérique est désormais à sa disposition. Il suit un lien vers une page où il télécharge une application gouvernementale qui lui permet d'installer sa carte de résident permanent sur son appareil. Pour vérifier son identité, l'application l'invite à prendre un égoportrait qu'elle compare avec la photo qu'il a soumise avec sa demande. La carte est alors activée dans le portefeuille numérique de l'application.

À sa sortie du bureau de l'immigration, Rich est un résident permanent, et il peut le prouver pour accéder à des services financiers et gouvernementaux, quitter le pays et y rentrer.

## Documents relatifs à la résidence avec l'identification numérique



**Au lieu de passer au bureau d'un ministère, il utilise sa carte de résident permanent numérique pour prouver son identité et son statut**



## Exemple 2

# Inscription à des services

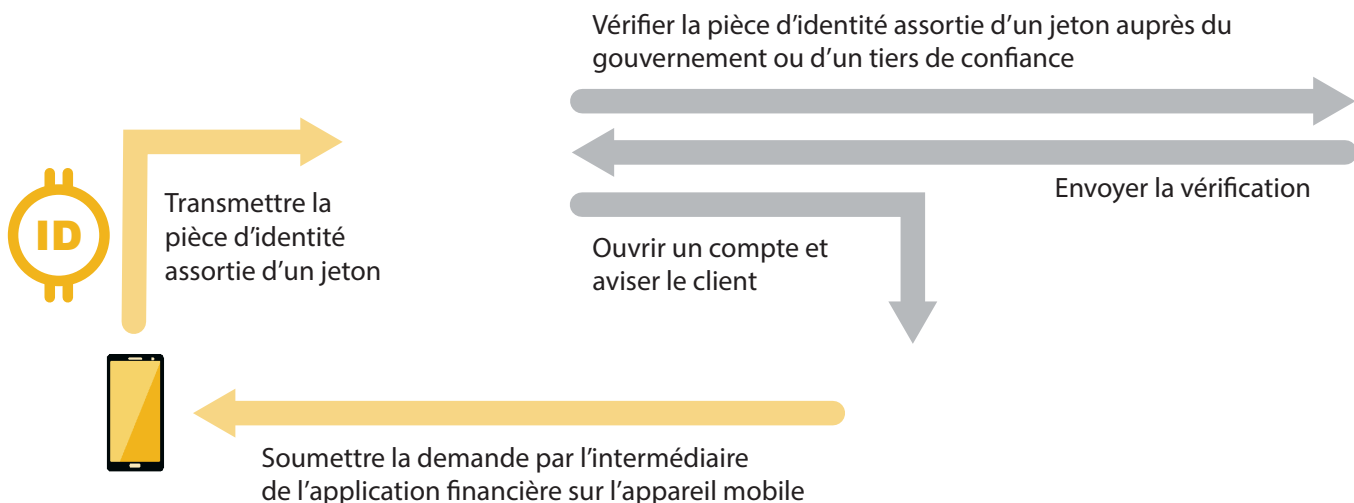
Comme nous l'avons mentionné dans l'exemple précédent, Rich peut maintenant utiliser sa carte de résident permanent numérique pour accéder facilement à divers services.

Pour ouvrir un compte bancaire, il télécharge l'application de l'institution financière sur son appareil mobile. Pour obtenir une preuve de résidence, il autorise l'application à transférer l'information assortie d'un jeton que contient sa carte de résident permanent numérique dans l'application gouvernementale. La création de jetons remplace les données privées de la carte par des données réparties aléatoirement servant uniquement à authentifier cette opération – elles sont inutilisables par la suite ou dans toute autre situation. L'application remplit automatiquement certains champs de sa demande d'ouverture de compte en utilisant les données de sa carte de résident permanent, et Rich remplit les autres. La banque reçoit la demande, et ses systèmes utilisent la carte assortie d'un jeton pour vérifier son identité et son statut de résident permanent au moyen d'une base de données sécuritaire gérée par le gouvernement ou un tiers de confiance. Quelques secondes après la soumission de sa demande, le compte est ouvert.

Comme l'identification numérique prend de l'ampleur, Rich pourra un jour s'inscrire à des services gouvernementaux aussi facilement qu'il s'est inscrit à des services financiers. Au lieu de passer au bureau d'un ministère provincial pour

présenter ses pièces d'identité (acte de naissance, permis de conduire, etc.) et ses preuves de résidence (factures de services publics ou autres documents similaires), il pourra simplement utiliser le site Web des services gouvernementaux et sa carte de résident permanent numérique pour prouver son identité et son statut de résident permanent, et signer de façon sécuritaire son formulaire d'inscription rempli. Étant donné que Rich s'authentifie lui-même numériquement, le ministère peut fort bien obtenir, avec son consentement exprès, son adresse et tous les autres renseignements requis auprès d'autres organismes gouvernementaux, ce qui lui évite d'avoir à remplir de nombreux champs dans le formulaire d'inscription et, comme nous l'avons mentionné, à faire la file au bureau du ministère. S'il décidait de changer de province, il pourrait accéder tout aussi facilement aux services provinciaux de sa nouvelle province de résidence.

## Inscription à des services avec l'identification numérique



# Conclusion

Comme l'immigration a depuis toujours le potentiel de stimuler la croissance économique et d'enrichir la vie des Canadiens, il est important de bien s'y prendre. L'identification numérique est probablement l'un des mécanismes les plus efficaces qui existent pour y arriver :

**Améliorer l'expérience client** en accélérant le traitement des demandes et en éliminant le temps d'attente suivant l'approbation pour l'obtention de documents essentiels.

**Accroître l'efficacité** des institutions gouvernementales et du secteur privé en éliminant le papier, les erreurs et les tâches inutiles.

**Renforcer la sécurité et réduire la fraude** en éliminant une vulnérabilité qui ouvre la porte à la contrefaçon et à d'autres crimes liés à l'identité.

Comme nous l'avons mentionné dans de précédents documents, on peut – et doit – déployer les systèmes d'identification numérique progressivement en tirant parti des capacités des systèmes et des processus actuels ainsi que de la confiance qu'on leur accorde. À l'aide d'un plan par étapes, les gouvernements devraient mettre au point une stratégie globale tout en gardant une vision à long terme qui couvre le plus de services possible, en mettant en œuvre une structure rigoureuse de contrôle par l'utilisateur et de consentement, et en suivant des standards ouverts pour veiller à ce que les autres paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) puissent adopter facilement la nouvelle structure lorsqu'ils seront prêts à le faire.

« À l'aide d'un plan par étapes, les gouvernements devraient mettre au point une stratégie globale tout en gardant une vision à long terme qui couvre le plus de services possible. »



Pour en savoir plus sur ce sujet,  
visitez le site [innovation.interac.ca](http://innovation.interac.ca).

Publication : janvier 2019

Copyright © Interac Corp., 2019. Tous droits réservés.

Le logo *Interac* est une marque déposée d'Interac Corp.

Sauf dans la mesure permise par la loi, le présent document ne peut être reproduit ou transmis, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, sans le consentement autorisé d'Interac Corp. Le présent document est fourni à titre indicatif uniquement, et Interac Corp., en le publiant, ne garantit aucunement que les renseignements qu'il contient sont ou resteront exacts. Interac Corp., y compris ses agents, ses dirigeants, ses actionnaires et ses employés, ne peut être tenue responsable envers toute partie de toute perte ou de tout dommage, quels qu'ils soient, se basant sur l'hypothèse de la fiabilité de l'information contenue dans le présent document.